

# Les grincements de la machine démocratique israélienne

## Problèmes et solutions.



CERCLE ORION

Les événements qui secouent actuellement le Proche-Orient ne sont pas le terreau le plus fertile à l'épanouissement d'une saine démocratie, bien au contraire. Ainsi le régime israélien, né d'une synthèse ardue de millions d'immigrants utilisant une langue ressuscitée sur une terre hostile et sans ressources, subit, en parallèle de son éclatante réussite, une décélération démocratique. La mutation d'un tel système est nécessaire s'il souhaite garder sa dimension démocratique. Le Cercle Orion se propose d'établir un bilan des problèmes et des potentielles solutions à ces derniers.

Par Louis VERGEZ

### AXE PHARE "SOVERAINETE & PUISSANCE"

#### Le bilan des fractures israéliennes.

Le gouvernement israélien trébuche sur la complexité de la situation proche-orientale et risque de tomber dans des travers fort peu démocratiques. En effet, la révolte plébéienne qui s'éloigne du sentier démocratique, ne vient pas du bas, mais bien du personnel politique. Une certaine mutation a lentement changé les élites gouvernementales. En même temps que changeaient les gouvernants, changeait la sociologie des députés de la Knesset. Les Européens de gauche et de droite, en étant remplacés par une élite multi-ethnique, jeune et d'un niveau culturel moins élevé, laissaient la place à une orthodoxie religieuse plus véhémente.

De fait le parti présidentiel actuel, le *Likoud*, est dépositaire d'idéologies annexionnistes et plutôt autoritaires que n'osaient pas imaginer ses prédécesseurs. La dérive démocratique ne s'explique pas uniquement par cette mutation élitaire, mais aussi par l'inexistence d'un centre politique, puisqu'un parti de ce bord apparaît à chaque élection avant de se volatiliser, ne pouvant donc ni se stabiliser ni concentrer un électorat qui pourrait faire concurrence aux partis de droite. Loin de toute querelle bassement politique, la critique du gouvernement actuel ne tient pas de son droitisme mais de certains problèmes structurels qui l'ébranlent. Le *Likoud* est ainsi taraudé par deux tendances qui dérèglent la démocratie israélienne. D'une part, à cause de son système électif et du contexte qui l'entoure, de l'autre à cause des velléités autocratiques qui ont cours. Du fait du contexte de menace permanente qui pèse sur l'Etat israélien l'électorat est poussé vers des responsables qui prônent des politiques plus militaristes et de fait moins démocratiques. La recherche constante de légitimation du pouvoir de NETANYAHOU le pousse aussi à certains excès anti-démocratiques tel que le musellement de la presse. L'état d'urgence permanent dote aussi le gouvernement de pouvoirs extraordinaires qui peuvent nuire au fonctionnement démocratique.

La Cour suprême israélienne, censée limiter la toute-puissance de l'exécutif, s'est vue visée par certaines attaques du gouvernement NETANYAHOU qui souhaitait pouvoir nommer la majorité des juges de ladite Cour. La population israélienne ayant bien conscience de l'importance de cet organe, de nombreuses manifestations ont éclaté, notons cependant que les principaux instigateurs étaient des partis de gauche radicale, comme le parti communiste israélien. La condition religieuse de l'Etat israélien est aussi un des facteurs qui font tanguer la démocratie israélienne entre ses penchants libéraux et autocratiques. Il se trouve qu'il existe une séparation, en droit et en fait, entre le peuple juif et le peuple arabe représentant 20% de la population. Le mariage civil n'existant pas, ceux qui souhaitent se marier en dehors du rite juif ne le peuvent pas. Depuis sa création, Israël tendait pour la prédominance de l'Etat civil laïc et un pluralisme démocratique renforcé. L'intensification des conflits dans la zone depuis les dix dernières années pousse fatalement à un repli identitaire et ethno-religieux, aggravant ces inégalités. La dernière fracture démocratique qu'il nous faut évoquer est géographique. Une scission territoriale, et *de facto* gouvernementale, différencie les territoires israéliens et les colonies. Les premiers sont régis par un gouvernement civil tandis que les second sont soumis à des dirigeants militaires, et à un certain arbitraire. Bien que cela puisse s'entendre dans la mesure où les colonies sont soumises, notamment Jérusalem-Est, à des attentats islamistes, cette dualisation entre espace démocratiques et espace sous contrôle militaire n'est pas viable sur la longue durée. Cette scission nourrit une contradiction entre des valeurs démocratiques et pratiques répressives auxquelles aucun état de droit ne pourrait survivre. Ne nous imaginons pas qu'il s'agisse ici de tournants irréversibles de l'Etat israélien. Les processus d'oubli des normes démocratiques sont tout à fait réversibles, qu'il s'agisse de changements circonstanciels ou de structures.

## Des potentielles solutions

Parmi la grande variété de problématiques pesant sur la démocratie israélienne, nombreuses sont celles qui échappent au contrôle humain. Il est évident qu'un arrêt des affrontements israélo-palestiniens serait plus que bénéfique pour la bonne santé démocratique, or le contrôle sur ce dernier est tout à fait restreint. Ainsi, les abus liés à l'état d'urgence ne peuvent être limités par l'arrêt pur et simple de celui-ci, mais par le contrôle de la Cour Suprême qui reste relativement efficient.

Concentrons-nous donc sur les solutions institutionnelles. Le scrutin proportionnel de la Knesset est largement cause de troubles. En effet, ce mode de scrutin permet aux tendances politiques les moins représentées, et souvent les plus extrêmes, d'exercer sur le pouvoir exécutif un chantage au suffrage. Bien que la représentativité reste d'une importance majeure, le scrutin proportionnel oblige NETANYAHOU à de nombreuses concessions à son aile droite, et notamment aux colons. Le pouvoir et l'indépendance de la Cour suprême doit être sauvegardé au possible, afin que les abus potentiels soient restreints.

La fin des expansions coloniales est aussi fondamentale. La fin d'une expansion israélienne entamerait la normalisation du statut des territoires colonisés, l'arrêt d'un mode gouvernemental militaire dans ces zones et, de fait, la fin de la montée aux extrêmes. L'aide à la création d'un Etat palestinien, par la biais des organisations internationales, ôterait au Hamas sa légitimité absolument usurpée et permettrait la facilitation des relations israélo-palestiniennes. La question de la laïcité est évidemment plus complexe. Il est impossible d'exiger de l'Etat juif qu'est Israël une laïcisation de sa forme gouvernementale à l'aune des principes occidentaux. Cependant, au cours des années de l'Histoire israélienne, la balance entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux a eu des tendances parfois contraire. Ainsi les soixante-dix années qui suivirent la création de l'Etat israélien furent

représentatives de l'extension des droits civils alors que le religieux perdait de son influence. Ces dix dernières années ont cependant vu l'extension du fait religieux et de son influence dans le système démocratique israélien. Il apparaît aussi que, pour que le statut civil garde toute sa dimension démocratique, il doit rester éloigné des considérations ethno-confessionnelles qui définissent le statut de citoyen en Israël. Les attaques contre le système démocratique par la minorité arabe et la méfiance qui règne en maître entre les différentes ethnies ne pourront qu'être atténuées par une uniformisation du système de citoyenneté.

***Bien que le Cercle Orion se soit donné pour objectif de penser les solutions qui pourraient amener à la concorde civile en Israël, celles-ci restent tout à fait impossible à appliquer tant que cet Etat sera ceint par les menaces que sont le Hamas, le Hezbollah et autres organisations irrégulières qui attaquent son territoire. Les tensions inter-ethniques propres au pays ne cesseront qu'avec l'extinction des mêmes tensions à l'internationale.***

## Nos recommandations

*Pour la stabilisation du régime israélien*

La création, avec l'aide de la communauté internationale, d'un Etat palestinien.

Le strict respect de la séparation des pouvoirs et l'abandon du scrutin proportionnel